

SantéPublique éditions a pour vocation de rendre accessibles au grand public des informations issues d'investigations journalistiques ou de recherches scientifiques dans le domaine de la santé publique, de la santé individuelle ou sur tout autre sujet d'intérêt général. Pour des **conférences**, des **formations**, des **consultations personnalisées à domicile** ou une **intervention en entreprise** sur la protection contre les champs électromagnétiques ou sur l'alimentation saine, nous écrire : 20, avenue de Stalingrad 94260 Fresnes. <www.santepublique-editions.fr>

SantéPublique éditions

Fresnes, le 5 juillet 2011

Lettre ouverte à

Dr Christopher Wild

Directeur

Colissimo emballage n°

Centre International de recherche sur le cancer

150, Cours Albert Thomas

69008 LYON

Nos réf. : 11/028

Objet : **Radiofréquences et téléphones portables “cancérogènes possibles”**

**Protection d'un enfant atteint de cancer du cerveau par le démontage d'antennes
à Rexpoède (59)**

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre évaluation des radiofréquences rendue publique le 31 mai dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la lettre adressée ce jour à Monsieur François Fillon, Premier ministre, ainsi que les pièces jointes vous concernant.

Par ailleurs, permettez-moi de formuler mon étonnement quant à la traduction française de votre communiqué n° 208, qui me paraît contenir une imprécision et une erreur :

- « *possibly carcinogenic for humans* » est traduit par « peut-être cancérogène pour l'homme ».

Ne serait-il pas plus clair à tous les niveaux, et plus exact, de le traduire par : « **cancérogène possible pour les êtres humains** » ?

“Possible” est fidèle à l'esprit du terme anglais “*possibly*”, tandis que “peut-être” contient une plus forte proportion de doute. Et pour une meilleure compréhension de tous les publics, il est important d'inclure clairement les femmes et les enfants.

- « *evidence* » est traduit par « indications », alors que ce terme, tant dans le domaine scientifique que dans le domaine juridique, signifie « **preuve** ».

Concernant l'indépendance des experts, il me semble que votre institution devrait se doter de procédures plus rigoureuses, pour la garantir, qu'une simple déclaration des intéressés. Par exemple, vous pourriez consulter les **déclarations d'intérêt déposées dans d'autres instances** et examiner aussi **l'ensemble des études publiées par un chercheur avant de le solliciter** en tant qu'expert.

Vous saurez ainsi quels scientifiques publiaient des études positives (montrant des effets des ondes), avant commencer à publier, à partir d'une certaine date coïncidant avec l'obtention de subsides de la part de l'industrie, des études systématiquement négatives (aucun effet des ondes). Vous noterez aussi que les études négatives de ces chercheurs ne comprennent pas de groupe "témoin positif" qui permet de vérifier que l'effet recherché est vraiment susceptible de se produire, avec un autre agent que les ondes, pendant la durée et dans les conditions de l'étude.

M. René de Sèze, qui était membre de votre groupe d'experts, a manifestement sous-déclaré ses intérêts auprès de vos services, par rapport à sa déclaration effectuée auprès de l'AFSSET pour son rapport rendu en octobre 2009. Je vous adresse ci-joint son CV, tel que j'avais pu le reconstituer en 2006, et sa déclaration d'intérêts à l'AFSSET. Vous pourrez constater que, compte tenu de ses liens anciens et nombreux avec l'industrie, ce chercheur n'aurait dû être autorisé à suivre vos travaux que comme observateur ! (et pour quelle raison n'y a-t-il pas de représentants des associations parmi les observateurs, alors qu'il y a des représentants des industriels ?)

Vous avez prétendu, lors de votre conférence de presse, que l'industrie n'avait eu aucune influence sur vos travaux. Vous êtes pourtant bien placé pour savoir qu'une bonne partie des études que vous avez prises en compte a été financée par l'industrie, et que **les résultats des études dépendent de leur source de financement** direct ou indirect.

Quand appliquerez-vous enfin un **coefficient de crédibilité** différent aux études en fonction de leurs sources de financement, au lieu de ne pas vous soucier de ce facteur pourtant déterminant ?

Par ailleurs, je suis étonnée qu'il ne soit pas fait mention, au sujet **des mécanismes d'action, de l'hormone mélatonine**, dont la sécrétion est perturbée par les téléphones portables. (*Voir ci-joint La Fée électricité, p. 70-72*)

Des preuves scientifiques consistantes sont d'ores et déjà disponibles quant au mécanisme d'action des champs magnétiques de fréquences extrêmement basses dans la cancérogénèse. (*Voir mes publications ci-jointes et écouter le CD audio sur la mélatonine*)

Or, tous les appareils émettant des micro-ondes pulsées (téléphones portables, DECT, wifi, souris et casques sans fil, etc.) émettent aussi, de surcroît, des champs magnétiques de fréquences extrêmement basse. Je m'en suis rendue compte grâce à mes instruments de mesure. (*Voir La fée électricité*)

Les conséquences pratiques de ces découvertes sont faciles à mettre en œuvre, tant au plan de la prévention que de la guérison. (*Id.*)

L'action oncostatique (anticancéreuse) de la mélatonine a été démontrée, à certains taux, par des études *in vitro* sur des cellules en culture. *In vivo*, une diminution de la taille des tumeurs et une augmentation de la durée de vie en cas de supplémentation en mélatonine ont été observées sur des animaux de laboratoire. Quant aux études cliniques humaines, elles ont révélé que des personnes atteintes de cancer ont des taux de mélatonine plus faibles que certaines limites physiologiques normales.

(*Extremely Low Frequency Electromagnetic Fields : The Question of Cancer, Bary Wilson ed, Battelle Press, 1990*)

“La mélatonine produite dans l'épiphyse se répand rapidement et cela a pour conséquence que **la variation du niveau de mélatonine dans le sang et dans le liquide céphalo-rachidien** suit des courbes similaires à celle relevée à l'intérieur de l'épiphyse”. (*Ibid., p. 93*)

S'agissant du **cancer du cerveau**, une teneur inadéquate en mélatonine du liquide céphalo-rachidien est susceptible de favoriser son développement. Pour cette raison, une tumeur peut avoir été déclenchée par l'usage du portable même si elle n'est pas localisée du côté de l'utilisation du téléphone.

Quant à la **leucémie**, il a été démontré qu'elle protège le sang humain contre les effets des radiations ionisantes (*Écouter le CD La mélatonine et le manque de sommeil*).

Le **cancer est devenu la première cause de mortalité en France**. Il tuera bientôt autant que la tuberculose à la fin du 19^{ème} siècle.

Votre mission de recherche des causes du cancer aurait-elle échoué ?

Dans ce cas, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de faire évoluer vos méthodes d'évaluation ?

Et surtout, qu'il ne faut surtout pas attendre la disparition des chercheurs qui ont travaillé consciencieusement sur la mélatonine, comme Russel J. Reiter et David E. Blask, pour résoudre la question des mécanismes d'action tant des radiofréquences que des champs électromagnétiques de fréquences extrêmement basses ?

Je tenais à vous faire part de **quatre témoignages** que j'ai recueillis au sujet du lien entre l'usage du portable et le cancer du cerveau.

En 2008, l'un de mes amis en attendant l'annonce d'un TGV pour Montpellier devant un panneau d'affichage à la gare de Lyon, parlait avec une autre personne d'une troisième personne, atteinte d'une tumeur du cerveau, lorsqu'un homme qui se trouvait derrière eux s'est joint à leur conversation et leur a affirmé : “*Je suis neurochirurgien du CHU de Montpellier. J'opère actuellement des tumeurs, soit à droite soit à gauche de la tête, chez des personnes qui ont téléphoné au portable une à deux heures par jour pendant 10 ans, et en plus, lorsque j'ouvre le cerveau pour enlever la tumeur, je vois que les vaisseaux sanguins dans la région de l'oreille sont endommagés.*”

Son observation corrobore l'étude menée en 2001 par le professeur Pierre Aubineau, qui démontrait un phénomène similaire sur les rats exposés : la perméabilisation de la barrière hémato-encéphalique. (*Voir l'interview vidéo du professeur Pierre Aubineau sur www.santepublique-editions.fr*)

Mais lorsque, quelque temps plus tard, j'ai demandé à un médecin généraliste de Montpellier, très bien introduit au CHU, de découvrir qui était ce neurochirurgien pour lui suggérer de publier des études de cas ou lui demander de s'exprimer publiquement. À sa grande surprise, il m'a répondu, gêné, après avoir pris des contacts au service de neurochirurgie : "Aucun d'eux ne veut prendre publiquement position".

En 2009, une femme m'a dit :

« Au cours d'un dîner chez des amis, j'ai rencontré une Française dont le mari, chef d'entreprise italien et grand utilisateur du téléphone portable, venait de décéder d'une tumeur au cerveau. Elle a raconté les intenses recherches qu'elle avait menées dans plusieurs pays, rencontrant de grands professeurs, pour connaître la cause de la maladie de son mari. Au final, il n'y avait aucune autre cause possible que l'utilisation du téléphone portable. »

En 2008, un jeune homme de trente ans m'a raconté qu'une de ses amies était tellement accro au portable que tout le monde, autour d'elle, lui suggérait de "lever le pied". Il a précisé qu'elle était décédée d'une tumeur au cerveau.

— Quel a été le premier symptôme ? lui ai-je demandé.

— Elle est tombée, un soir, a-t-il répondu.

— Combien de temps a-t-elle survécu après ce premier symptôme ?

— Quatre mois. Elle est morte une semaine après avoir accouché, car elle était enceinte.

En 2008, j'ai rencontré dans le service "scanner" d'une clinique privée, une femme d'environ 40 ans qui m'a confié qu'elle avait d'abord eu un cancer du sein, bien soigné, puis un cancer du cerveau, qui s'est déclenché sous l'oreille droite.

Vous avez décidé de ne pas faire de recommandations et laissé ce soin aux autorités sanitaires.

Ne pensez-vous pas qu'il serait néanmoins utile de suggérer aux patients déjà atteints de cancer de ne plus utiliser le téléphone portable ?

Vous savez que si vous ne le faites pas, personne ne le fera à votre place. Qu'est-ce qui pourrait vous empêcher de le faire ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Annie Lobé

Journaliste scientifique

Copie à : M. François Fillon, Premier ministre.

M. Jean-Marie DANJOU, Fédération Française des Telecoms.

M. David Servan-Schreiber.

Pièces jointes :

1. Copie de la lettre adressée à M. François Fillon, Premier Ministre.
2. CV de M. René de Sèze et sa déclaration d'intérêt à l'AFSSET (octobre 2009).
3. Article du 15 juin 2011 : *L'OMS déclare le téléphone portable cancérigène. Qui sont les cobayes ?*
4. Livres *La fée électricité, Téléphone portable : comment se protéger et Les jeunes et le portable : Alzheimer à 35 ans ?*, dossier *Mécanisme d'action des ondes électromagnétiques sur les organismes vivants* et CD audio *La mélatonine et le manque de sommeil*.
5. Article du 22 juin 2010 : *Téléphone portable et cancer du cerveau*.
6. Lettres d'Annie Lobé à David Servan-Schreiber des 16 octobre et 25 mars 2008
7. Article de juin 2010 : *Téléphone portable, la pseudo protection conseillée par les médias : pourquoi vous n'êtes pas protégé(e)*
8. Article du 8 décembre 2010 : *Questions et réponses sur la téléphonie mobile*.
9. Dossier : *Quatre cancers du tronc cérébral chez l'enfant à Saint-Cyr-l'École et à Ruitz*
10. Lettre du 30 novembre 2010 de Janine Le Calvez à Didier Houssin.
11. Résultats d'analyses du 7 mars 2011 concernant l'enfant Raphaël (anonymisés).
12. Lettre du 22 février 2011 du président de l'Association Rexpoëde environnement au Sous-préfet.
13. Dossier : *Ampoules basse consommation : progrès ou désastre ?*
14. Lettre adressée à M. Jean-Marie Danjou, Fédération Française des Télécoms.